

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2018

PREMIER PAQUET MOBILITÉ - (N° 658)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD5

présenté par
M. Pichereau, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 66, substituer aux deux occurrences du mot :

« CO₂ »

les mots :

« dioxyde de carbone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.